Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 septembre 2025, à 9 h, au Centre communautaire de l'île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Luce Provencher et Joanie Harrison, formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier.

Résolution numéro 25.09.13.12

10.4 Modification de l'heure de la prochaine réunion du Conseil

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 24.12.07.14 officialisant le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du mois d'octobre est prévue le 3 octobre 2025 à 19 h ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités précise que la période lors de laquelle le conseil ne peut siéger avant les élections générales commence le 30e jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 3 octobre 2025, à 16 h 30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Méthé, appuyée par Mme Joanie Harrison :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre 2025 soit tenue le vendredi 3 octobre 2025, à 9 h, à la salle communautaire. Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce 18 septembre 2025.

_____

Gérald Dionne
Directeur générale et greffier-trésorier